



Le 15 septembre 2011

Voici la nouvelle consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial envoyées à EDF, ce matin, par l'Entente Lot. Celle-ci prendra effet à parti de lundi prochain 8h, et durant une semaine, sauf en cas de consigne modificatrice.

Vous retrouverez quelques informations synthétiques sur les débits du Lot, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage, dans les fichiers ci-joint.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://cartodebits.valleedulot.com>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com>

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 (modifiée en 1995).*

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

L'étiage continue de se renforcer dans cette arrière-saison. Dix objectifs d'étiage (DOE) sur le bassin versant du Lot n'étaient pas atteints pour la journée d'hier (voir liste ci-dessous), dont trois sont sous le débit de crise (DCR).

L'absence de pluviométrie significative (quelques pluies dimanche et/ou lundi) durant les sept prochains jours, la fin d'usages forts sur les retenues hydroélectriques amont (d'où viennent les volumes), les débits actuels sur le Lot, et les volumes actuellement disponibles pour le soutien d'étiage incitent à maintenir le soutien d'étiage dans l'état actuel.

Par ailleurs, le plafond de volumes potentiellement destockables (droits cumulés) devrait être atteint dès demain. La sécheresse hydrologique de cette année 2011 associé au choix de la solidarité amont/aval dans la réalimentation du Lot, discuté lors des différentes réunions de gestion, devraient finalement permettre de tenir une consigne au moins équivalente à l'actuelle (12m³/s) jusqu'à la fin octobre (maintenant que les enjeux sur les retenues sont beaucoup plus faibles).

Pour information le débit naturel reconstitué* à l'aval d'Entraygues était de 9,7 m³.s pour hier 14/09.



Cours d'eau inférieurs au débit de crise (DCR) : (3)

- Lot à Balsiège (48)
- Vert à Labastide-du-Vert (46)
- Lède à Casseneuil (47)

Cours d'eau inférieurs au débit d'objectif d'étiage (DOE) : (7 + 3 sous le DCR)

- Colagne à Monastier (48)
- Boralde de St-Chély à Castelnau de Mandailles (48)
- Truyère à Serverette (48)
- Dourdou à Conques (12)
- Riou mort à Viviez (12)
- Célé à Figeac (46)
- Thèze à Boussac (46)

Lot à l'aval de Mende (48) ?

Bramont à St-Bauzile (48) ?

* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 15/09/11 :



Débits moyens journaliers et consignes de soutien d'étiage du Lot :

	Date du jour														Débit nouvelle consigne					
	8-sept	9-sept	10-sept	11-sept	12-sept	13-sept	14-sept	15/9	16/9	17/9	18/9	19/9	20/9	21/9		22/9	23/9	24/9	25/9	26/9
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Entraygues-aval (12)	13,1	12,9	12,8	12,9	12,8	12,9	12,8	12,8	12,9	12,8	12,9	12,8	12,8	12,9	12,8	12,9	12,8	12,9	12,8	12,9
Cahors-Lacombe (46)	17,2	17,4	16,8	15,9	15,7	15,5	15,9	15,9	15,7	15,5	15,9	15,9	15,9	15,7	15,5	15,9	15,9	15,7	15,5	15,9
Aiguillon (47)	19,3	18,1	16,4	17,4	17,2	15,5	16,2	16,2	17,4	17,2	15,5	16,2	16,2	17,2	15,5	16,2	16,2	17,2	15,5	16,2

Source : DREAL Mid-Pyrénées

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 30 derniers jours (en m)
Castelnau	15-sept	410,58	+0,08	-0,16	-1,77
Grandval	15-sept	725,03	-0,97	-0,05	-0,17
Sarrans	15-sept	622,26	-7,74	+0,10	+0,02
Maury	15-sept	577,47	-6,03	-2,32	-2,06

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
207, rue Saint-Géry 48000 Cahors
www.valleedulot.com



15/09/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **13**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 26 SEPTEMBRE** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt
- U.P. Centre

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 46 82 90
Fax 05 65 51 11 90
Fax 05 55 38 78 38

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE